

La manifestation s'inscrit dans le prolongement d'un contrat de recherche collective obtenu auprès de la **Mission de recherche Droit et Justice** portant sur la barémisation de la justice, dont les axes s'articulent autour de l'appréhension des pratiques judiciaires. Le droit français a consacré, parfois depuis plusieurs années, des **outils d'aide à la décision judiciaire** désignés souvent sous le terme général de **barèmes**, par exemple en droit de la famille, en droit de la responsabilité civile ou bien encore en droit pénal.

Le **droit du travail** n'a pas échappé, après diverses tentatives, à l'instauration **d'un barème obligatoire, portant sur l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse**. Issu de l'**ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail**, ce dispositif, instaurant des planchers et plafonds d'indemnisation fondés sur l'ancienneté du salarié, est présenté sous l'égide de la prévisibilité et la sécurité juridiques. Quels enjeux recèle la quantification du préjudice subi par le salarié injustement licencié ? Philosophes, économistes du droit et juristes, praticiens et universitaires, explorent les enjeux et les retombées de ce dispositif légal.

Comité scientifique

Michel Rocca, Professeur en économie, UGA, Faculté d'Economie de Grenoble
Stéphane Gerry-Vernières, Professeur de droit privé, UGA, Faculté de droit de Grenoble

Antoine Jammaud, Ancien directeur du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID: UMR CNRS), président honoraire de l'A.F.D.T

François Duquesne, Professeur de droit privé, Université Strasbourg

Comité d'organisation:

Groupe droit social, contrat GIP Barémisation

Nathalie Baruchel, MCF- UGA

Sabrina Mraouahi, MCF- UGA

Marielle Picq, MCF- UGA

Anne Talpain, Ingénieure d'études -UGA

Carole Teman, Doctorante -UGA

Christelle Varin, MCF- UGA



Renseignements et inscriptions
crj@univ-grenoble-alpes.fr



LICENCIEMENT & BARÈME

Prévoir et sécuriser ?

Colloque
du CRJ

MSH ALPES
Université Grenoble Alpes
1221 Avenue Centrale
38401 Saint Martin d'hères

VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER 2019

9H00 - 16H30

Programme

8h30 Accueil participants

9h00 **Allocutions d'ouverture**
David Déchenaud, Professeur Université Grenoble-Alpes, Doyen de la Faculté de droit
Michel Farge, Professeur Université Grenoble-Alpes, co-directeur du C.R.J
Premier Président de la Cour d'appel de Grenoble

Le barème en questions

Sous la présidence de **Stéphane Gerry-Vernières**,
Professeur
Université Grenoble-Alpes

Quelles finalités ?

9h30 **Le barème et la technicisation de l'action gouvernementale**
Thomas Boccon-Gibod, Maître de conférences en philosophie, Université Grenoble-Alpes

9h50 **L'équité suppose-t-elle la barémisation ?**
Thierry Kirat, Directeur de recherche au CNRS, IRISSO, UMR 7170
Responsable du programme doctoral en sciences sociales à l'Ecole doctorale de Dauphine- Université Paris Dauphine

10h10 **Barème et approche juridique**
Isabelle Sayn, Directrice de recherche au CNRS, Centre Max Weber
Université de Lyon

10h30 Débats avec la salle / pause

Quelles consécutions ?

11h00 **Barèmes officiels et indicatifs : une illustration.**
Présentation des résultats groupe droit social contrat GIP
L'exemple des cours d'appel de Grenoble et de Chambéry

11h20 **Le nouveau barème issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017**
Christophe Radé, Professeur, Université de Bordeaux

11h40 Débats avec la salle

12h00 Déjeuner

La réception du barème

Sous la présidence de **François Duquesne**,
Professeur
Université de Strasbourg

13h30 **La réception du barème : qu'en est-il en droit comparé?**
Barbara Palli, Maître de conférences, Université de Lorraine

13h50 **La réception du barème par le droit européen**
Jean Mouly, Professeur, Université de Limoges

14h10 **Le barème et les pouvoirs du juge**
Jean-Yves Frouin, Ancien Président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Paris

14h30 **Table-ronde : le barème et les acteurs**

Estelle Courtois-Champenois, DRH
Fredéric Matcharadzé, Avocat en droit social, Barreau de Chambéry
Laurent Clément-Cuzin, Avocat en droit social, Barreau de Grenoble
Patrick Cohen, Président du CPH de Grenoble
Denis Séjourné, Vice-Président du CPH de Grenoble

15h30 Débats avec la salle

15h50 **Propos conclusifs**
Antoine Jeammaud, Ancien directeur du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID: UMR CNRS),
président honoraire de l'A.F.D.T

16h15 Clôture du colloque

